

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 03 avril 2023

Le 3 avril 2023, à 20h, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 27/03/2023.

Président : M. Vincent CERVINO, maire.

Membres Présents : Mmes SOUBEYRAND-MICHEL-SUSSELIN-GIL-EBERLAND-DEMOMENT-DURAND
Mrs MARAINE-CHAMPETIER-VINCENT-CERVINO

Secrétaire de séance : Mme MICHEL Brigitte

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

M. le Président ouvre la séance à 20h.

Approbation du PV du conseil municipal du 13 mars 2023 à l'unanimité.

I-Délibérations :

-Délibération relative à la désignation des représentants du Comité Syndical Assainissement Saint-Maurice d'Ardèche-Vogüé-Lanas

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de nommer 2 représentants au Comité Syndical du SIVU Assainissement de Saint-Maurice d'Ardèche-Vogüé-Lanas.

Le Conseil municipal désigne les 2 délégués suivants :

-Vincent CERVINO

-Jean-Yves MARAINE

Pour représenter la commune de Lanas au Comité syndical du SIVU.

Adopté à l'unanimité.

-Délibération relative à l'approbation du Budget communal 2023, norme M57

Sous la présidence de M. le Maire, le conseil municipal examine le Budget primitif 2023 qui s'équilibre ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	451 144.85 €	242 659.33 €
Recettes	451 144.85 €	242 659.33 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement, et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'Investissement le budget communal 2023.

Adopté à l'unanimité.

-Délibération relative au vote des taux des taxes directes locales 2023

M. le maire rappelle au conseil municipal la nécessité de fixer les taux communaux 2023 des 3 taxes locales. Il rappelle les taux de 2022 :

- Taxe foncière sur bâti : 40.18 %
- Taxe foncière sur non bâti : 162.96 %

Le maire informe qu'à partir de 2023, les communes retrouvent leur capacité de moduler leur taux de T.H, (taxe d'habitation) la base d'imposition de la T.H étant toutefois réduite aux résidences secondaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.18 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 162.96 %
- Taxe d'habitation : 14.02 %

Le produit fiscal attendu est de **202 512.27 €**

Adopté à l'unanimité.

-Délibération relative à l'attribution du montant des subventions aux associations en 2023

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'attribuer le montant à verser aux associations pour l'année 2023.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,
D'attribuer :

100 € au Club « Les Frigoules »

100 € à l'ACCA

50 € à l'Association des anciens combattants

50 € à l'ADMR

50 € à l'Aéro-Club d'Aubenas Vals

100 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers

50 € pour les Sapeurs Forestiers

50 € pour le Secours Populaire

50 € pour la Croix Rouge

50 € au FSE du Collège Laboissière de Villeneuve de Berg

100 € au Comité d'Animation

100 € à l'association des Bulles et des Grains

50 € à l'AAPPMA(société de pêche)

Adopté à l'unanimité.

-Délibération relative à l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article R 421-12 du Code de l'urbanisme, le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration préalable sur tout le territoire de la commune.

Constitueront des clôtures : les murs, murets, palissades, grilles, grillages, portes de clôture, destinés à fermer un passage ou un espace et qu'en revanche, une haie vive n'est pas considérée comme une clôture.

Le conseil municipal décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal à compter du 03.04.2023.

Adopté par 10 voix pour. Une abstention. (M. VINCENT Pascal)

2. Compte rendu des réunions

-SICTOBA : Vote du budget

-SIVU : Des travaux de mise aux normes doivent être effectués à Banne et aux Granges. Vote du budget avec une augmentation du m³ des eaux usées.

-EPTB : Vote du budget. 80 % du budget est utilisé pour des actions et 20 % pour l'administratif.

-CCGA : Un point est fait sur la dernière réunion de bureau

-SIGRP : Vote du budget. Le coût pour les 3 communes est de 250 000 euros soit 75000 pour la commune. Augmentation des coûts d'énergie de 9000 euros même si les consommations sont en baisse.

Cantine : les enfants de Rochecolombe pris en charge vont payer le tarif normal qui était auparavant assumé par le SIGRP.

Inscriptions pour la rentrée : 21 enfants inscrits ce qui compensent les départs en sixième.

Information sur une pétition des parents concernant la fermeture du centre d'accueil de St Maurice pour les petites vacances engendrant des problèmes de transport des enfants jusqu'à Ruoms. Un courrier va être adressé au service petite enfance de la CCGA.

-Compte rendu de la rencontre avec le CAUE et la DDT pour le projet des Auches

CAUE représenté par : Jérôme Damour, Directeur du CAUE et Mme Vauthier Myriam, Architecte- Urbaniste DDT représentée par : Mr Sabatier Laurent Directeur adjoint de la DTSA, Mme Chauvac Lydie Paysagiste conseil de la DDT, Mr Primard Philippe, Architecte conseil DDT.

Une visite sur place a permis d'imaginer des propositions d'aménagements respectant le paysage et la structure du village. Mme Vauthier fera parvenir à la commune le compte rendu de cette rencontre.

Le réaménagement du carrefour est suspendu, en attendant, une matérialisation au sol sera faite.

- Compte rendu de la réunion sur le Pastoralisme du 30 mars 2023

En présence pour Natura 2000 : Le Président de Natura 2000 N. Clément, C. Charpentier, technicienne

SDEA : B. Locatelli Directeur

Chambre d'Agriculture : M. Fleury

FRAPNA : A Ladet

Le GAEC les 3 Vallons avec Mr Baheux et Mme Volle

ACCA (Chasse) : Nicolas Champetier

La mairie a pu faire part des difficultés rencontrées ces dernières années mais est d'accord pour dire que le pâturage est essentiel sur les Gras. Un accord est trouvé pour améliorer la gestion pastorale et que la mairie soit associée à la nouvelle convention entre le SDEA, le GAEC et l'EPTB.

Suite aux remarques de N. Champetier sur les remarques en faveur de la faune et de la flore, la durée de pâturage et la rotation sera accélérée en période de nidation.

La chambre d'Agriculture et le GAEC tiendront compte pour le nouveau Plan de Gestion Pastorale des différentes remarques en fonction des ressources pastorales pour le troupeau.

Le débat s'est ensuite tourné vers l'avenir de la nouvelle convention qui doit être faite avant fin avril.

- Compte rendu de la rencontre avec le Parc Livradois du Forez

En présence de nombreux élus du Parc Livradois, de Jérôme Damour (Directeur du CAUE), d'Alexandre Malfait (Paysagiste de l'association Bivouac), une présentation de la méthode participative pour la création de l'espace public partagé de l'Enclos a été faite.

3-Autres points abordés :

- Biens sans maître : Une étude effectuée par Lucas Szuter (Technicien CCGA) fait ressortir 28 parcelles qui sont sans maître depuis plus de 30 ans. Celles-ci vont faire l'objet d'une simple délibération et d'un affichage pour être incorporées dans le domaine communal.
- Constitution de la commission de contrôle des listes électorales : Remplacement de Brigitte Michel qui ne peut plus siéger en tant qu'adjointe, par M Christine Durand.
- Bilan du carnaval des enfants : Beaucoup de participants, bilan positif dans la bonne humeur. Les enfants de Lanas ont bien participé avec le soutien des Frigoules et l'investissement de certaines mamans.
- Spectacle des Fous sans Blancs mercredi 19 avril à 20h salle polyvalente.
- Visite des sénateurs le lundi 24 avril à 9h30.
- M. le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Mme Lacroix au sujet d'un ouvrage positionné semble t-il sur un chemin communal. Une visite de contrôle sera effectuée.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h.

La secrétaire de séance :

Brigitte MICHEL

Le maire :

Vincent CERVINO